



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEUX-SÈVRES

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°79-2016-079

PUBLIÉ LE 24 JUIN 2016

# Sommaire

## Préfecture Niort

79-2016-06-22-001 - 22 juin 2016 DEROGATION BAIGNADE BNSSA CC  
THOUARSAIS (2 pages)

Page 3

Préfecture Niort

79-2016-06-22-001

22 juin 2016 DEROGATION BAIGNADE BNSSA CC  
THOUARSAIS

*relatif à la surveillance des activités de baignade ou de natation à l'équipement aquatique intercommunal «Les bassins du Thouet» de Thouars et à la piscine intercommunale de Saint Varent.*

Préfecture  
Direction du cabinet  
Service interministériel de défense et de protection civile

## **ARRETE N°21 du 22 juin 2016**

relatif à la surveillance des activités de baignade ou de natation à l'équipement aquatique intercommunal «Les bassins du Thouet» de Thouars et à la piscine intercommunale de Saint Varent.

*~\*~\*~\**  
Le Préfet des Deux-Sèvres  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite  
*~\*~\*~\**

**VU** l'article L. 212-1; l'article L. 322-7 ; l'article D.322-11 et suivants ; l'article A. 212-1 ; l'article A. 322-8 et suivants du Code du Sport ;

**VU** l'arrêté du 2 octobre 2007 modifiant l'arrêté du 16/12/2004 modifié portant sur la liste des diplômes, titres à finalité professionnelle et certificats de qualification ouvrant droit à l'enseignement, l'animation ou l'encadrement d'une activité physique ou sportive ou à l'entraînement de ses pratiquants conformément à l'article L. 212-1 du code du sport ;

**VU** l'arrêté du 2 octobre 2007 fixant la liste des diplômes acquis jusqu'au 28 août 2007 et pris en application de l'article L. 212-1 (IV) du code du sport ;

**VU** le dossier présenté par Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Thouarsais tendant à obtenir l'autorisation de faire surveiller l'équipement aquatique intercommunal «Les bassins du Thouet» à Thouars et la piscine intercommunale de Saint Varent par des titulaires du B.N.S.S.A. en l'absence de Maître-Nageur Sauveteur titulaire ;

**VU** l'avis favorable en date du 17 juin 2016 de M. le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ;

**CONSIDERANT** que la demande est motivée par le fait qu'en dépit de ses recherches la Communauté de Communes du Thouarsais n'a pu recueillir aucune candidature de personnel portant le titre de maître nageur sauveteur ;

**SUR** proposition de Mme la Directrice de Cabinet ;

**ARRETE :**

**Article 1er :** En application des dispositions de l'article A. 322-11 du Code du Sport et en l'absence de Maître-Nageur-Sauveteur titulaire, l'équipement aquatique intercommunal «Les bassins du Thouet» de Thouars et la piscine intercommunale de Saint Varent pourront être placées sous la responsabilité de :

- Mme **Pauline JEANNEAU**, née le 22 mars 1997, titulaire du B.N.S.S.A. délivré à NIORT suite au jury d'examen du 22 mai 2015 (**période du 1 juillet 2016 au 31 août 2016**).
- Mme **Lucie BIENVENUT**, née le 18 janvier 1996, titulaire du B.N.S.S.A. délivré à ANGERS suite au jury d'examen du 28 juin 2013 (**période du 1 juillet 2016 au 31 août 2016**).
- M. **Cyril BOUTET**, né le 24 février 1974, titulaire du B.N.S.S.A. délivré à NIORT suite au jury d'examen du 10 mai 2012 (**période du 27 juin 2016 au 30 septembre 2016**).

**Article 2 :** La présente autorisation est valable pour la période du 27 juin 2016 au 30 septembre 2016.

- ▶ **Les missions ne porteront que sur la surveillance des bassins et en aucun cas sur la délivrance de leçons.**
- ▶ **L'autorisation peut être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.**

**Article 3 :** M. le Secrétaire Général, Mme la Directrice de Cabinet et Mme le Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs dont copie sera adressée à M. le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, à M. le Président de la Communauté de Communes du Thouarsais, à Mme Pauline JEANNEAU, Mme Lucie BIENVENUT et à M. Cyril BOUTET.

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
La Sous-Préfète, Directrice de Cabinet,

  
Isabelle REBATTU